



Paris, le 12/04/2021

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes afin de participer au groupe de lecture des recommandations de bonne pratique sur la rééducation à la phase chronique d'un accident vasculaire cérébral de l'adulte.

Mission: Dans le cadre de son programme de travail, la Haute Autorité de Santé (HAS) organise en partenariat de la SOFMER la relecture des RBP sur la rééducation à la phase chronique d'un AVC de l'adulte : Pertinence, indications et modalités

Les membres du **groupe de lecture** auront pour mission de lire la proposition de texte des recommandations, accompagné de son argumentaire, et de se prononcer, sur le fond et la forme. Leur avis sera sollicité par voie électronique. Les commentaires du groupe de lecture seront ensuite discutés par le groupe de travail pour la finalisation du texte des recommandations

Modalités: les candidats retenus seront directement sollicités par le responsable du projet de l'HAS.

La participation des experts ne sera effective qu'après l'analyse de leur déclaration d'intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d'analyse du « Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts » de la HAS (www.has-sante.fr).

Procédure de candidature : Les candidatures doivent être adressées au Collège de la MassoKinésithérapie au plus tard le **26 avril 2021**, par voie électronique exclusivement, à l'adresse : secretariat@college-mk.org

Composition du dossier pour chaque candidat :

- 1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;**
- 2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;**
- 3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la MassoKinésithérapie ;**
- 4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la MassoKinésithérapie.**

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Critères de sélections des experts par le Collège de la MassoKinésithérapie : Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

- 1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.**
- 2. Absence de liens d'intérêt majeurs ;**
- 3. Titres en adéquation avec le dossier ;**
- 4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;**
- 5. Présentation de dossiers complets ;**
- 6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;**
- 7. Qualité de la lettre de motivation ;**
- 8. Appartenance à une structure membre du CMK.**

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables. <http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>